Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 11 septembre 2007, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de l'«Autorité européenne de sécurité des aliments», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS *232.23*):

a. le nom

en allemand:	Europäische Behörde für Lebensmittelsicherheit
en français:	Autorité européenne de sécurité des aliments
en italien:	Autorità europea per la sicurezza alimentare
en anglais:	European Food Safety Authority

b. le sigle (abréviation)

en anglais: EFSA

c. l'emblème

11 septembre 2007 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle